

ville de
**Saint Jean
 d'Angély**

**EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance à distance du
 JEUDI 30 AVRIL 2020 à 19 h 00
 en visioconférence via StarLeaf**

OBJET : D7 - Compte administratif 2019 - Budget principal Ville

Date de convocation : 24 avril 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 17

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoints ;
 Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 9

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET, Jean-Louis BORDESSOULES à Marylène JAUNEAU, Jacques CARDET à Matthieu GUIHO, Anthony MORIN à Jean MOUTARDE, Bernard PRABONNAUD à Philippe BARRIERE, Gérard SICAUD à Cyril CHAPPET, Annabel TARIN à Myriam DEBARGE, Antoine BORDAS à Yolande DUCOURNAU, Henriette DIADIO-DASYLVA à Mme la Maire.

Absents excusés : 3

Jacques COCQUEREZ, Hénoc CHAUVREAU, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
 Tél. : 05 46 59 56 56
 Fax : 05 46 32 29 54
 www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
 sous le n° 017-211703475-20200430-
 2020_04_D7-DE
 Accusé de réception Sous-préfecture
 le 7 mai 2020
 Affiché le 7 mai 2020

Cadre général

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2313-1, pour les communes de 3 500 habitants et plus, qu'une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note porte :

BUDGET PRINCIPAL – VILLE

I - La présentation du résultat 2019

- **A - Fonctionnement**
- **B - Investissement**

II - La section de fonctionnement

- **A – Recettes totales**
 - 1 - Produits des services et du domaine
 - 2 – Impôts et taxes
 - 3 – Dotations et participations
 - 4 – Autres produits de gestion courante
 - 5 – Autres

- **B – Dépenses totales**
 - 1 – Charges à caractère général
 - 2 – Charges de personnel
 - 3 – Autres charges de gestion courante
 - 4 – Frais financiers
 - 5 – Charges exceptionnelles
 - 6 – Provisions
 - 7 – Présentation par fonction

III - La section d'investissement

- **A - Les dépenses**
- **B – Les recettes**

IV - L'épargne brute (CAF) et l'épargne nette

V - L'endettement

VI - La consolidation des budgets

BUDGETS ANNEXES

- Bâtiment commercial
- Salle de spectacle EDEN
- Transports
- Assainissement

I - La présentation du résultat 2019

Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à 962 208,98 €

	2013	2014	2015	2016	2017	2018*	2019
Résultat de clôture	855 671€	570 850€	582 194€	613 142€	401 307 €	1 441 713 €	962 209 €

- Résultat 2018 : 1 441 713,41 € hors reprise résultat EAU de 482 352,60 €

Les résultats 2018 repris au BP 2019 ont été modifiés en cours d'exercice en fonction des éléments suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat Ville 2018 (<i>Excédent</i>) (y compris résultat budget annexe EAU)	1 924 066,01 €
Reprise excédent EPCC	+102 425,75 €
Rectification reprise déficit EAU	+18 503,29 €
Rectification compte : 1069	+120 719,28 €
Soit une reprise du résultat 2018	2 165 714,33 €

Section d'investissement	
Résultat Ville 2018 (<i>Déficit</i>) (y compris résultat budget annexe EAU)	129 228,03 €
Reprise excédent EPCC	+4 767,18 €
Rectification compte : 1069	-120 719,28 €
Soit une reprise du résultat 2018 (déficit)	245 180,13 €

- Synthèse :

A - Fonctionnement

Reprise de l'excédent 2018 Ville	2 165 714,33 €
<u>Réalisation exercice 2019</u>	
Recettes	9 888 182,68 €
Dépenses	<u>9 062 346,96 €</u>
Résultat de l'exercice	825 835,72 €
Résultat cumulé	2 991 550,05 €

B - Investissement

Reprise du déficit 2018 -Ville	245 180,13 €
<u>Réalisation exercice 2019</u>	
Recettes	4 123 069,27 €
Dépenses	<u>5 226 394,39 €</u>
Résultat de l'exercice	-1 103 325,12 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Recettes	259 267,00 €
Dépenses	<u>940 102,82 €</u>
Résultat s/restes à réaliser	-680 835,82 €

Besoin de financement	2 029 341,07 €
<u>Excédent final de clôture</u>	<u>962 208,98 €</u>

II – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Synthèse :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019/ 2018
Recettes								
Réelles	8 771 289 €	10 078 168 €	8 365 036 €	8 846 117 €	8 526 976 €	9 410 935 €	8 893 941 €	-5,5 %
Ordre	9 570 €	211 836 €	6 960 €	62 186 €	113 240 €	128 975 €	994 242 €	
Totales	8 780 859 €	10 290 004 €	8 371 996 €	8 908 303 €	8 640 216 €	9 539 910 €	9 888 183 €	9,4 %
Dépenses								
Réelles	7 148 186 €	6 825 119 €	7 109 008 €	6 985 569 €	6 970 492 €	6 364 870 €	7 381 241 €	16,0 %
Ordre	591 312 €	2 478 864 €	441 798 €	520 472 €	843 966 €	1 354 397 €	1 681 106 €	
Totales	7 739 498 €	9 303 983 €	7 550 806 €	7 506 041 €	7 814 458 €	7 719 267 €	9 062 347 €	17,4 %

A – Recettes totales : 9 888 182,68 €

Globalement les recettes augmentent de 9,4 %, et les recettes réelles diminuent de 5,5 %.

Opérations d'ordre 2019 :

Recettes : Amortissements subventions 23 680,67 €
Opérations de cessions : 970 561,01 €

L'évolution des recettes réelles par chapitre est la suivante :

Chapitres	2018	2019	Var 2019/2018
013 - Atténuation de produits	3 655,48 €	12 496,21 €	NS
70 - Produits des services et du domaine	236 532,75 €	271 937,95 €	+15,0%
73 – Impôts et taxes	5 882 101,52 €	6 019 934,12 €	+2,3 %
74 – Dotations et participations	2 187 102,47 €	2 174 235,22 €	-0,6 %
75 – Autres produits de gestion courante	98 570,61 €	97 970,27 €	-0,6 %
76 – Produits financiers	75,00 €	78,62 €	NS
77 – Produits exceptionnels	761 304,74 €	200 798,61 €	-73,6 %
78 – Reprise sur provisions	241 592,00 €	116 490,00 €	-51,8
Total	9 410 934,57 €	8 893 941,00 €	-5,5 %

○ **1 - Produits des services et du domaine : 271 937,95 €**

Ce poste regroupe le produit des différentes régies : école de musique, médiathèque, location de salles et de matériel, des mises à disposition du personnel à Vals de Saintonge Communauté et au budgets annexes, ainsi que les décharges syndicales.

On constate une hausse de l'ordre de 15 % correspondant principalement à la refacturation du personnel au budget annexe Salle de spectacle EDEN d'un montant de 70 837 €. Cette hausse est atténuée par des réductions de facturation de personnel à Vals de Saintonge Communauté dans le cadre des mises à disposition de personnel ainsi qu'à une réduction des redevances d'occupation du domaine public liée à la redevance du parc éolien d'Antezant la Chapelle.

○ **2 - Impôts et taxes : 6 019 934,12 €**

Le produit de la fiscalité directe, en augmentation de 2,3 %, se décompose comme suit :

	2018	2019
Fiscalité directe	4 395 031,00 €	4 523 433,00 €
Attribution de compensation	995 299,00 €	1 006 710,54 €
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunale	94 025,00 €	93 760,00 €
Droits de place	45 425,88 €	39 649,54 €
Taxes sur les pylônes	7 104,00 €	7 284,00 €
Taxe sur la publicité extérieure	104 464,05 €	85 591,95 €
Taxe additionnelle aux droits de mutations	237 586,71 €	263 502,15 €
Autres impôts	3 165,88 €	2,94 €
Total	5 882 101,52 €	6 019 934,12 €

Le produit de la fiscalité directe représente 68 % des recettes réelles de fonctionnement et comprend le produit fiscal de l'année auquel s'ajoutent éventuellement des rôles supplémentaires

<i>Produit de la fiscalité directe</i>	4 520 966 €
<i>Rôles supplémentaires</i>	2 467 €

Sur l'exercice 2019, le produit de la fiscalité directe est réparti comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe habitation sur les logements vacants	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux	13,06 %	13,06 %	31,12 %	58,12 %
Bases	9 537 842 €	281 564 €	10 185 498 €	112 425 €
Produits	1 245 642 €	36 772 €	3 170 441 €	65 341 €

L'évolution des bases est la suivante :

Taxe	2018	2019	Evolution
Habitation	9 245 702 €	9 537 842 €	3,16%
Habitation s/logements vacants	302 722 €	281 564 €	-6,99%
Foncier sur bâti	9 913 893 €	10 185 498 €	2,74%
Foncier non bâti	102 257 €	112 425 €	+9,94 %

L'attribution de compensation : 1 006 710,54 €

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes varie en fonction des charges transférées et est déterminé par la Commission locale d'évaluation de transfert des charges - CLETC.

○ **3 - Dotations et participations : 2 174 235,22 €**

Ce poste comprend principalement la dotation globale de fonctionnement d'un montant de 1 773 466 € composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation. La Ville a bénéficié en 2019 de la troisième fraction de la DSR, appelée fraction cible, destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	1 455 724 €	1 375 635 €	1 185 705 €	1 002 580 €	897 769 €	893 472 €	881 063 €
DSR - Dotation de solidarité rurale	307 778 €	319 596 €	442 988 €	432 437 €	634 055 €	688 997 €	711 882 €
DNP - Dotation nationale de péréquation	99 755 €	105 503 €	126 603 €	151 923 €	163 440 €	181 832 €	180 521 €
Total	1 863 257 €	1 800 734 €	1 755 296 €	1 586 940	1 695 264 €	1 764 301 €	1 773 466 €

Pour 2019, l'ensemble des dotations et participations se décompose comme suit :

Dotations versées par l'Etat	Montant
Dotation forfaitaire	881 063 €
Dotation de solidarité rurale	711 882 €
Dotation nationale de péréquation	180 521 €
Dotations de compensation d'exonérations fiscales (TH-TF)	238 256 €
Dotation pour les titres sécurisés	12 130 €
Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808 €
Participation dans le cadre des emplois aidés	83 120 €
FCTVA sur dépenses de fonctionnement	9 357 €
Compensation fin cession fonds de commerce	830 €
Participation recensement	14 919 €
Participation élections	868 €
Participation du conseil régional	
Musée – opération graines d'artistes	5 000 €
Sports	8 466 €
Participation du conseil départemental	
Ecole de musique	5 320 €
Sports	15 695 €
Autres	
Caisse Allocations Familiales (Médiathèque)	2 000 €
Communauté de communes (Musée)	2 000 €

○ 4 - Autres produits de gestion courante : 97 970 ,27 €

Ce poste comprend principalement le produit des loyers, le produit des fermages et le reversement de la part salariale des chèques déjeuner.

○ 5 - Autres

- Les produits financiers 78,62 €,
- Les produits exceptionnels d'un montant de 200 798,61 € correspondent au produit des cessions (terrains, caserne) pour 175 500 €, au remboursement d'assurance suite à des sinistres pour 23 717,71 € et à divers produits provenant de la gestion de l'exercice (annulation mandat sur exercice antérieurs, dons et libéralités, indemnités sur jugement) pour 1 580,90 €.
- La reprise sur provision d'un montant de 116 490 € destinée au financement de l'indemnité de refinancement de l'emprunt FIXMS.

B – Dépenses totales : 9 062 346,96 €

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 381 240,90 € soit une augmentation de 16 % par rapport à 2018.

Cette évolution prend en compte le reversement de l'excédent du budget annexe EAU à Vals de Saintonge Communauté pour un montant de 513 251 €. Hormis cet élément, l'augmentation se situe à 7,9 %.

Opérations d'ordre 2019 : 1 681 106,06 €

Amortissements : 535 045,05 € - cessions : 1 146 061,01 €

Ces dépenses sont constituées des charges à caractère général, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures, les prestations de services, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et à l'équilibre des budgets annexes, et enfin des intérêts de la dette.

Le détail par chapitre est le suivant :

Chapitres	2018	2019	Var 2019/2018
011 – Charges à caractère général	1 544 067,41 €	1 724 260,43 €	11,7 %
012 – Charges de personnel	3 768 218,83 €	3 904 522,63 €	3,6 %
014 – Atténuation de charges	15 106,00 €	3 080,00 €	NS
65 – Autres charges de gestion courante	785 706,89 €	906 777,50 €	15,4 %
66 – Frais financiers	207 598,82 €	287 123,17 €	38,3 %
67 – Charges exceptionnelles	5 087,00 €	537 137,17 €	NS %
68 – Provisions pour risques	39 085,00 €	18 340,00 €	-53,1 %
Total dépenses réelles	6 364 869,95 €	7 381 240,90 €	16,0- %

○ **1 - Charges à caractère général : 1 724 260,43 €**

L'augmentation de ce poste de l'ordre de 11,7 % soit un montant de 180 193 € correspond principalement à l'accroissement des postes suivants :

- Cimetière : reprise concessions et frais entretien
- Police : prestation de migration des données du logiciel placier
- Réparation véhicules : sinistres sur deux véhicules, en attente du remboursement de l'assurance,
- Eclairage public : sinistre
- Voirie
- Espaces verts
- Marché : prestations de nettoyage supplémentaires
- Animation de Noël

○ **2 - Charges de personnel : 3 904 522,63 €**

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses soit 52,9 % des dépenses réelles de fonctionnement. Déduction faite des aides et des mises à disposition, le seuil se situe à 51,5 %.

Ce poste a augmenté de 3,6% soit 136 304 € par rapport à 2018. Cette variation provient de plusieurs effets cumulatifs :

- Un effet lié à la réglementation sur laquelle la collectivité n'a aucun pouvoir d'ajustement : la revalorisation de certaines grilles de rémunérations (Réforme PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) et le GVT (glissement vieillesse technicité) annuel (lié aux anciennetés des agents).
- Un effet lié à des recrutements supplémentaires imprévus pour assurer la continuité des services de la Ville et le renfort des équipes.

	2018	2019
Dépenses de personnel	3 768 219 €	3 904 523 €
Dépenses réelles	6 364 870 €	7 381 241 €
	59,20%	52,9 %

○ **3 - Autres charges de gestion courante : 906 777,50 €**

Ce poste en augmentation de 15,4 % soit un montant de 121 071 € par rapport à 2018 regroupe les subventions aux associations, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, les charges intercommunales, la contribution au SDIS et les frais de l'assemblée locale.

Cette augmentation provient de la hausse des subventions aux associations liées à la programmation culturelle, des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes atténuée par la diminution du contingent du SDIS et à l'absence de subvention versée à l'EPCC.

	2018	2019
Subventions versées aux associations	240 704 €	361 416 €
Subvention versée à l'EPCC	90 000 €	
Subventions équilibre versées aux budgets annexes	30 853 €	164 161€
Charges intercommunales	11 673 €	10 679 €

Contribution au SDIS	280 000 €	241 230 €
Au titre de la provision		
Assemblée locale	129 171 €	128 047 €
Admission en non-valeur	2 814 €	738 €
Autres		507 €
TOTAL	785 215 €	906 778 €

Détail des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

	2018	2019
Bâtiment commercial	3 788 €	31 903 €
Transports	27 065 €	28 402 €
Salle de spectacles EDEN	0,00 €	103 856 €
Total	30 853 €	164 161 €

Listes des subventions et des aides indirectes octroyées aux associations :

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - 2019		
ASSOCIATIONS	Subventions	Aides indirectes
DIVERS	4 740,00 €	33 791 €
C.O.S.	1 000,00 €	
C.G.T.		1 700 €
FO		4 548 €
Protection civile		1 086 €
Rotary Club		3 200 €
Amicale anciens élèves		4 447 €
F.C.P.E.		4 523 €
P.E.E.P.		6 333 €
CLSH BEAUFIEF		6 514 €
Association Sauvegarde des animaux	3 000,00 €	1 440 €
Souvenir Français	90,00 €	
DDEN	150,00 €	
Collège G TEXIER - Echange linguistique	200,00 €	
APESA 17	300,00 €	
CULTURE	220 114,60 €	112 434 €
A.4	78 700,00 €	8 160 €
Belle Factory	50 000,00 €	
AVF SAINT JEAN ACCUEIL		6 145 €
Assoc Point du Jour		1 317 €
Kaolin et Barbotine		5 255 €
Club de tarot		6 248 €
Informatique club Angérien		4 071 €
Le Tapis volant		8 260 €
Sté archéologie		1 538 €
Art d'Y		4 523 €
Le Rideau rouge		543 €
Cercle philatélique		1 809 €

ASSOCIATIONS	Subventions	Aides indirectes
A.A.J.C. (Togo)	300,00 €	
Amuse Folk	400,00 €	4 476 €
Blok House	3 350,00 €	10 080 €
Blok Sessions	2 800,00 €	
Cercle Philharmonique	400,00 €	26 609 €
Energie latine	2 000,00 €	
Coop scolaire la Vaillante	1 000,00 €	
Association Abbaye Eurochestries	1 164,60 €	
Association Abbaye	80 000,00 €	23 400 €
SPORTS	99 090,00 €	106 549 €
Angérien Hand Ball Club	1 500,00 €	
Athlétic Club Angérien	1 900,00 €	
Signaleurs radio angériens		4 897 €
Lévriers angériens		432 €
Angély modèle club		1 989 €
Billard club		11 477 €
Team cycliste		1 137 €
Amicale Boule Angérienne	2 700,00 €	12 312 €
Kayak club Angérien	3 500,00 €	22 392 €
Haltérophilie Musculation	500,00 €	
Jeunesse Laïque Angérienne	1 500,00 €	
Judo Club Saint Jean/Loulay	2 000,00 €	
Moto Club Angérien	4 000,00 €	4 621 €
Nautic Club Angérien	26 700,00 €	14 040 €
Pêcheurs Angériens	950,00 €	7 920 €
Plongée Subaquatique	1 375,00 €	10 800 €
Union Cognac/St Jean d'Angély	20 000,00 €	€
RACA	8 000,00 €	€
S.C.A.	12 800,00 €	8 584 €
Saint-Jean Volley Ball	1 000,00 €	€
Tennis Club Angérien	2 000,00 €	€
Tir Angérien	1 000,00 €	€
U.V.A.	7 465,00 €	5 948 €
Association sportive le Muguet Collège	200,00 €	€
SERVICES SOCIAUX	34 745,43 €	108 276 €
Aide et Soutien	1 500,00 €	7 920 €
Arche	5 000,00 €	40 676 €
A chacun son toit		3 629 €
Soleil des ans		4 891 €
Donneurs de sang		3 029 €
NOAH		2 488 €
Association Cœur et santé	700,00 €	€
Association alcool assistance de la Charente Maritime	600,00 €	€
Croix Rouge Française	300,00 €	11 328 €
Secours Catholique	1 500,00 €	€

ASSOCIATIONS	Subventions	Aides indirectes
Restos du Cœur	1 000,00 €	30 407 €
Tremplin 17	17 000,00 €	€
Mission Locale Rurale	5 000,00 €	3 908 €
Jacky on danse	2 145,43 €	€
ECONOMIE	2 726,00 €	1 137 €
Commerçants non sédentaires	2 726,00 €	
Assoc commerçants C2A		1 137 €
Total des subventions	361 416,03 €	362 187 €

○ **4 - Frais financiers : 287 123,17 €**

Globalement, les frais financiers sont en augmentation de 38,3 %. Ils prennent en compte les intérêts de la dette d'un montant de 172 859 € en diminution de 17,0 % ainsi que l'indemnité de refinancement de l'emprunt structuré FIXMS d'un montant de 114 264 €.

○ **5 - Charges exceptionnelles : 537 137,17 €**

Ce poste prend en compte le reversement, à Vals de Saintonge Communauté, de l'excédent du budget annexe EAU pour un montant de 500 855,89 €, la régularisation de TVA sur exercices antérieurs (budget THERMES) pour un montant de 12 395,34 €, les subventions versées dans le cadre de la bourse « Esprit d'entreprendre » pour un montant de 15 000 €, les Pass'Association pour un montant de 5 145 €, les frais d'enterrement d'indigents pour 884 €, les intérêts de résiliation de marché pour 2 375 € et enfin les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 481,94 €.

○ **6 - Provisions : 18 340,00 €**

Dans le cadre de programmes de réhabilitation d'immeubles en centre-ville, la SEMIS s'est engagée à réaliser les études de faisabilité. Dans le cas où l'équilibre financier de l'opération ne serait pas réalisable ou si les financements n'étaient pas accordés, la Ville s'est engagée par délibération des 29 mars et 31 mai 2018 à rembourser les frais engagés. Une provision a donc été mise en place d'un montant de 18 340 € sur les exercices 2018 et 2019.

○ **7 - Présentation par fonction**

Ci-dessous une présentation par fonction de la masse salariale et des autres dépenses dédiées à chaque service.

Fonction	Services	Masse salariale	Autres dépenses	Total
01	Opérations non ventilables		2 586 954,41 €	2 586 954,41 €
020	Administration générale	774 349,57 €	396 079,14 €	1 170 428,71 €
021	Assemblée locale		128 046,89 €	128 046,89 €
022	Administration de l'Etat	146 436,70 €	19 728,77 €	166 165,47 €
023	Communication	40 899,84 €	26 021,56 €	66 921,40 €
024	Fêtes et cérémonies		13 828,86 €	13 828,86 €
025	Aides aux associations	5 190,30 €	- €	5 190,30 €
026	Cimetière		13 271,87 €	13 271,87 €
112	Police municipale	285 644,70 €	30 282,29 €	315 926,99 €
113	Incendie et secours	4 287,50 €	251 308,43 €	255 595,93 €
20	Scolaire	18 451,22 €	- €	18 451,22 €
252	Transports	40 916,67 €	28 401,71 €	69 318,38 €
311	Ecole de musique	352 788,73 €	13 565,51 €	366 354,24 €
314	Salle de spectacles EDEN	72 261,36 €	103 855,84 €	176 117,20 €
321	Médiathèque	285 364,38 €	31 294,42 €	316 658,80 €
322	Musée	197 344,59 €	77 145,88 €	274 490,47 €
33	Actions culturelles	64 197,43 €	307 186,27 €	371 383,70 €
40	Sports	316 373,46 €	367 028,02 €	683 401,48 €
520	Interventions sociales	86 879,22 €	42 402,42 €	129 281,64 €
81	Services urbains	462 900,94 €	212 146,00 €	675 046,94 €
82	Aménagement urbain	692 289,21 €	426 837,61 €	1 119 126,82 €
83	Environnement		- €	
90	Actions économiques	57 946,81 €	42 232,55 €	100 179,36 €
91	Marché		40 205,88 €	40 205,88 €
	TOTAL	3 904 522,63 €	5 157 824,33 €	9 062 346,96 €

III – La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la Ville. Elle concerne des actions, en dépenses et en recettes, non récurrentes contrairement au fonctionnement.

Les dépenses font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux sur les structures existantes ou en cours de création.

Les recettes comprennent les subventions en lien avec les projets d'investissement, les recettes dites patrimoniales : taxes d'aménagement, FCTVA.

Le taux de réalisation des opérations d'équipement se situe à 55,69 % pour 2019 contre 47,39 % en 2018. Certaines opérations et notamment l'aménagement de la rue du Palais se réalisent sur plusieurs exercices.

A - Les dépenses

	Réalisation	Restes à réaliser
Dette	1 130 296,11 €	5 799,48 €
Refinancement dette	1 399 983,72	
Subventions d'équipement versées	72 040,00 €	60 628,00 €
Attribution de compensation	13 530,00 €	
Travaux bâtiments		
Abbaye	48 345,89 €	10 863,14 €
Musée	863,22 €	16 523,67 €
Bâtiments divers	201 511,49 €	37 790,22 €
Bâtiments et terrains sportifs	270 957,57 €	108 524,75 €
Cimetière	23 169,00 €	
Acquisitions et autres		
Acquisition mobilier, matériels	204 752,70 €	55 101,44 €
Musée : acquisition et restauration œuvres	26 255,38 €	8 952,00 €
Voirie, trottoirs, pluvial	440 779,98 €	531 702,53 €
Eclairage public	60 346,75 €	80 655,98 €
Aménagement du territoire et environnement	198 254,16 €	23 561,61 €
Opérations d'ordre	1 092 801,50 €	
Autres	42 506,92 €	
Total	5 226 394,39 €	940 102,82 €

B - Les recettes

	Réalisation	Restes à réaliser
Excédent capitalisé	798 740,57 €	
Cautions	800,00 €	
Amortissements, divers	584 101,05 €	
Refinancement dette	1 399 983,72 €	
F.C.T.V.A	47 187,69 €	
Taxe d'aménagement.	33 746,88 €	
S.D.E.E.R.	49 503,82 €	
Cessions	1 146 061,01 €	150 000,00 €
Subventions	52 944,53 €	109 267,00 €
Prêts	10 000,00 €	
Total	4 123 069,27 €	259 267,00 €

Détail des subventions par partenaire

	Réalisé	Restes à réaliser
Etat	21 631,40 €	64 707,00 €
Région	7 349,13 €	0 €
Département	23 964,00 €	19 560,00 €
Autres		25 000,00 €
Total	52 944,53 €	109 267,00 €

IV - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de la dette.

Le poids de la dette en années CAF est obtenu en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

FONCTIONNEMENT

RECETTES	2019
Réelles	8 893 941 €
Ordre	994 242 €
Totales	9 888 183 €
DEPENSES	
Réelles	7 381 241 €
Ordre	1 681 106 €
Totales	9 062 347 €
CAF brute (hors cessions)	1 337 200 €
Remboursement capital de la dette (bancaire)	1 130 296 €
CAF nette (hors cessions)	206 904 €
CRD de la dette au 31/12/2019 dette bancaire	6 647 148 €
Année CAF	4,97
Produits exceptionnels	
Chapitres 77	200 799 €
<i>Dont 775-cessions</i>	175 500 €
Résultat reporté n-1	2 165 714 €
Résultat de l'exercice	825 836 €
Financement de l'investissement	2 029 341 €
Résultat global de l'exercice	962 209 €

Principaux ratios de structure

Les principaux ratios selon les concepts de l'instruction comptable M14 sont les suivants :

	Valeur par habitant de la commune pour 2019 <i>Population 7 754 – fiche DGF 2019</i>	Moyenne nationale de la strate (<i>source collectivités locales.gouv exercice 2018</i>)
Dépenses réelles de fonctionnement	952 €	1 029 €
Recettes réelles de fonctionnement	1 147 €	1 171 €
Dotations globales de fonctionnement	229 €	152 €
Produit des impositions directes	583 €	488 €
Dépenses d'équipement brut	200 €	320 €
Encours de la dette au 31 décembre	857 €	844 €

V – L'endettement

L'encours de la dette du budget principal Ville s'élève à 6 647 147,66 € au 31 décembre 2019, et se compose de 22 contrats, auxquels il convient d'ajouter les dépôts et cautionnements d'un montant de 6 599,48 €. La structure de la dette est la suivante :

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	MARGE MOYENNE	ENCOURS	DURÉE RÉS. MOYENNE
TYPE DE TAUX				
Fixe	2,79	0,00	4 451 560,97	08 ans 01 mois
Indexé	0,75	0,24	2 201 386,17	08 ans 09 mois
Structuré	4,43	0,00	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX				
7.00% < taux	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
6.00% < taux <= 7.00%	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
4.00% < taux <= 6.00%	4,37	0,00	948 814,24	05 ans 03 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,65	0,00	437 045,43	04 ans 09 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,75	0,00	1 626 137,08	06 ans 00 mois
taux <= 2.00%	1,00	0,15	3 640 950,39	10 ans 07 mois
PÉRIODICITÉ				
Mensuelle	0,16	0,04	400 836,96	09 ans 09 mois
Bimestrielle	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	1,77	0,13	4 324 424,21	09 ans 10 mois
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	2,87	0,00	1 399 983,72	05 ans 06 mois
Nonemestrielle	0,00	0,00	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	3,99	0,01	527 702,25	02 ans 00 mois
PRÊTEUR				
Tous	2,49	0,07	6 652 947,14	08 ans 04 mois
DEVISE				
euro	2,53	0,07	6 580 231,00	08 ans 05 mois
CHF	0,00	0,02	72 716,14	02 ans 00 mois
TOTAL	2,49	0,07	6 652 947,14	08 ans 04 mois

La dette consolidée au 31 décembre 2019, tous budgets confondus, s'élève à 7 084 522,81 € et se répartit comme suit :

Budget	CRD au 31 décembre 2019
Budget principal – Ville	6 647 147,66 €
Transports	12 000,00 €
Assainissement	425 375,15 €
Total	7 084 422,81 €

Sur l'exercice 2019, la Ville a refinancé l'emprunt structuré FIXMS, réparti sur le budget principal VILLE pour 1 399 983,72 € et sur le budget annexe ASSAINISSEMENT pour 315 325,15 €, par un emprunt à taux fixe de 2,87 % sur la durée résiduelle. La Ville a autofinancé l'indemnité compensatrice due d'un montant global de 140 000 € (Budget principal VILLE 114 263,81 €, budget

annexe ASSAINISSEMENT 25 736,19 €) par la reprise de provision mise en place dans le cadre des risques potentiels sur les emprunts à risques.

VI – La consolidation des budgets

LIBELLES	REALISATIONS	dont Subventions d'équilibre	REALISATIONS	RESTES à REALISER	RESULTAT FINAL*
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	(fonct+invest+restes à réaliser)
I - BUDGET PRINCIPAL					
RECETTES (1)	9 888 182,68		4 123 069,27	259 267,00	
DEPENSES (2)	9 062 346,96		5 226 394,39	940 102,82	
Déficit reporté (3)			245 180,13		
Excédent reporté (4)*	2 165 714,33				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			1 348 505,25	680 835,82	
EXCEDENT DE CLOTURE (1-2-3+4)	2 991 550,05				962 208,98
TRANSPORT					
RECETTES (1)	42 134,83	28 401,71	10 056,82		
DEPENSES (2)	42 134,83		10 000,00		
Déficit reporté (3)			-		
Excédent reporté (4)			113,64		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)					-
EXCEDENT DE CLOTURE	-		170,46		170,46
ASSAINISSEMENT					
RECETTES (1)	448 560,74		1 197 516,02		
DEPENSES (2)	239 164,08		572 848,83	190 616,53	
Déficit reporté (3)					
Excédent reporté (4)	35 695,65		379 992,26		
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)				190 616,53	
EXCEDENT DE CLOTURE	245 092,31		1 004 659,45		1 059 135,23
BATIMENT COMMERCIAL					
RECETTES (1)	45 626,38	31 903,08	25 418,33		
DEPENSES (2)	9 573,57		45 192,42		
Déficit reporté (3)			19 202,93		
Excédent reporté (4)	2 924,21				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			38 977,02	-	
EXCEDENT DE CLOTURE	38 977,02				-
SALLE DE SPECTACLES - EDEN					
RECETTES (1)	143 702,93	103 855,84	1 208 489,06	22 842,00	
DEPENSES (2)	155 712,32		111 242,60	224 709,29	
Déficit reporté (3)			895 379,17		
Excédent reporté (4)	12 009,39				
DEFICIT DE CLOTURE (1-2-3+4)			- 201 867,29		
EXCEDENT DE CLOTURE	- 0,00			- 201 867,29	-
RESULTATS CONSOLIDES					
DEFICIT	-	164 160,63	1 185 614,98	871 452,35	
EXCEDENT	3 275 619,38		1 004 829,91	- 201 867,29	2 021 514,67
* Le résultat final = Excédent ou déficit de clôture du fonctionnement et de l'investissement + l'excédent ou le déficit des restes à réaliser					

Mme la Maire quitte la salle.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal Ville ainsi que la reprise des résultats et des restes à réaliser.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 21**
- **Contre : 3 (Mme Yolande DUCOURNAU en son nom et celui de M. Antoine BORDAS, Mme Sylvie FORGEARD-GRIGNON)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 2 (Mme la Maire en son nom et celui de Mme Henriette DIADIO-DASYLVA)**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200430-
2020_04_D7-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 7 mai 2020

Affiché le 7 mai 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.